



Conseil Municipal du 4 juin 2015

Compte rendu

Date de convocation
27 mai 2015

Conseillers en exercice
19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : Mme Virginie SOCHARD

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 4 juin 2015 à 20h00, sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Date de convocation : 27 mai 2015

Etaient présents : M. Patrick GUEN, M. Jacques JACOB, Mme Anne-Marie MALHERBE, Mme Marie-Hélène CRENN, M. Sébastien DELANOE, M. André TROADEC, Mme Virginie SOCHARD, Mme Carol AUTRET, Mme Françoise GOARANT, M. Alain CUEFF, Mme Marie-Hélène QUIEC, Mme Angélique QUERE, M. Alain CABIOCH, Mme Josette BOUTOILLER, Jean-Luc CHEVALIER, Mme Marie-Hélène ROUE, M. Jean-Michel CADIOU.

Absent excusé ayant donné pouvoir: M. Jean-René KERVILLEC et M. Jean-Jacques AUTRET qui avaient respectivement donné pouvoir à M. Sébastien DELANOE et à Mme Virginie SOCHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2015

(Rapporteur : M. le Maire)

Transmis à l'ensemble du conseil municipal par courriel le 27 avril 2015.

Il doit être approuvé en début de séance.

Les conseillers adoptent le compte rendu à l'unanimité.

2. Création d'un poste d'Agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles

(Rapporteur : M. JACOB)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de l'avancement à l'ancienneté au grade d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles de Mme Marie-Claude QUERE, il convient de créer l'emploi correspondant au nouveau grade.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles, à temps complet, relevant de la catégorie C, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3. Projet de boulodrome : demande de fonds de concours auprès de la CCPL

(Rapporteur : M. le Maire)

Dans le cadre du projet de construction d'un boulodrome, M. le Maire demande l'autorisation de solliciter un financement de 50 000,00 € auprès de la Communauté de Communes du Pays Léonard au titre du fonds de concours.

Montant estimé du projet : 110 000,00 € HT. Aucune autre subvention n'a été sollicitée. Le démarrage des travaux est prévu pour septembre /octobre 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée autorise cette demande.

4. Renouvellement de la ligne de trésorerie

(Rapporteur : M. JACOB)

La ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole arrive à échéance le 10 juin 2015. La ligne de trésorerie doit financer uniquement les besoins momentanés de trésorerie.

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- ✓ Montant : 150 000 €.
- ✓ Durée : 12 mois.
- ✓ Tirage : Pas de minimum imposé.
- ✓ Commission d'engagement : 0,25 % l'an soit 375 €.
- ✓ Frais de dossier : 350 €.
- ✓ Taux : Euribor 3 mois moyenné +1.75 % (*base 365 jours*).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide cette proposition.

5. Attribution des subventions aux associations

(Rapporteur : M. DELANOE)

Le tableau d'attribution des subventions aux associations est présenté à l'assemblée. Il est joint en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et à la majorité, l'assemblée valide les propositions d'attribution présentées à l'exception de Mmes ROUE et BOUTOUILLER qui s'abstiennent en raison d'une différence constatée entre ce qui a été validé en commission et le tableau présenté en conseil municipal.

6. Répartition du produit des amendes de police : validation du projet d'aménagement

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement de voirie validé par la commission « aménagement du territoire ». Ce projet est susceptible d'être éligible à la répartition du produit des amendes de police par le Conseil Départemental.

Celui-ci concerne la mise en sécurité des piétons et la limitation de la vitesse dans la zone de Toul an Ouch notamment par la mise en place de chicanes et de bordures piétonnes (voir plan joint).

Le coût de l'aménagement à Toul an Ouch est estimé à 11 553,20 € HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide ce projet d'aménagement de voirie et autorise le Maire à solliciter le produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental. Mmes MALHERBE et QUIEC s'abstiennent.

7. Projet de règlement hygiène et sécurité au travail

(Rapporteur : M. JACOB)

M. JACOB présente aux conseillers le projet de règlement intérieur « hygiène et sécurité » qui s'adresse aux agents municipaux. Les principaux thèmes qui y sont abordés concernent la sécurité des agents, leurs obligations en matière de port des « équipements de protection individuels », de consommation d'alcool, de tabac..., et les mesures que peut prendre l'autorité territoriale en cas de manquement à ces obligations. Le règlement sera notifié à chaque agent municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité l'assemblée valide le projet de règlement intérieur hygiène et sécurité.

8. Régularisation cadastrale

(Rapporteur : M. TROADEC)

M. TROADEC présente aux conseillers un problème de régularisation cadastrale entre la commune et M. et Mme Denis URIEN à Bégavel. Au cadastre, le chemin communal est intégré à la propriété de M. et Mme URIEN (section BE n°311 et 312). En conséquence, il est procédé à un échange de parcelles.

Les frais de bornage sont à la charge de M. et Mme URIEN, les frais de notaire sont partagés entre les deux parties.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide cet échange de parcelles.

9. Modification du règlement de la garderie périscolaire

(Rapporteur : Mme MALHERBE)

Dans un souci d'égalité, il est proposé aux conseillers de modifier le règlement de la garderie périscolaire en intégrant les goûters dans la prestation à compter du 1^{er} septembre 2015. Ceci permettra aux enfants de bénéficier d'un même goûter, pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité l'assemblée valide cette modification du règlement.

10. Dénomination de lieu-dit : Toul an Ouch

(Rapporteur : M. le Maire)

Dans le cadre du projet de sécurisation de Toul an Ouch, M. le Maire rappelle que cette route est une départementale (RD69) et ne peut donc pas faire l'objet d'une intervention de la commune sans que la voie ne soit intégrée à l'agglomération.

En conséquence, il propose d'élargir la zone agglomérée et de le matérialiser par l'apposition de panneaux dénommant le lieu-dit :

TOUL AN OUCH
COMMUNE DE PLOUGOULM

L'assemblée valide, à la majorité, le principe d'une intégration de la zone de Toul an Ouch à l'agglomération, néanmoins un débat s'engage sur la délimitation géographique de la zone. Ce point est donc remis à l'étude et reporté au prochain conseil municipal.

11. Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) : rapport sur le schéma de mutualisation

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire présente aux conseillers le rapport de la CLETC relatif à l'impact financier du schéma de mutualisation sur la dotation de compensation des communes.

Pour la commune de Plougoulm, il s'agit uniquement de l'impact de la création d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit du sol (cf. délibération n°2015.04.02 du 23 avril 2015). Coût estimé pour 2015 : 4 500,00 € soit une dotation de compensation due à la CCPL de 13 868,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité l'assemblée valide ce rapport.

12. Décisions prises en vertu de la délégation du Maire (article 2122-22 du CGCT)

Décisions de mai 2015

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec la société Votre Bureau

Objet : Location d'un photocopieur et d'un logiciel de numérisation, mise à disposition d'un photocopieur à l'espace Hermine et à l'école Charles Perrault.

Montant trimestriel : photocopieur : 239,00 € HT- logiciel : 120,00 € HT

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec la MAIF.

Objet : Contrat d'assurance « responsabilité générale et dommages aux biens »

Montant annuel : 9.586,47 €

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec la SMACL.

Objet : Contrat d'assurance « véhicules et auto-mission »

Montant annuel : 2.852,68 € sans franchise

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec l'entreprise ANC Concept'.

Objet : Etude de sol pour la vente du gîte de Creach Bihan.

Montant : 350,00 €.

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec Familles Rurales.

Objet : Module complémentaire B.A.F.A. pour 3 agents.

Montant : 900,00 €.

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec l'organisme UFCV Bretagne.

Objet : Module complémentaire B.A.F.A. pour 2 agents.

Montant : 740,00 €.

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec la société Lacroix signalisation.

Objet : Acquisition de divers panneaux de circulation.

Montant : 904,86 € HT.

Conclusion d'un accord avec la mairie de Mespaul.

Objet : Acquisition de 12ml des buses en fonte pour chantier Ruplouéan.

Montant : 960 €.

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec la société Le Floch.

Objet : Acquisition du système anti-démarrage anti alcoolémie pour un véhicule aux services techniques.

Montant : 1 439,55 € HT.

Conclusion d'un marché sur procédure adaptée avec MM. CLOAREC et GUYADER

Objet : conception d'un boulodrome

Forfait de rémunération : 4,08 %

Conseil municipal - Séance du 4 juin 2015

Page 4 sur 7

13. Questions diverses

M. le Maire informe les conseillers de la décision qu'il a prise à propos du problème de Mesméniou et leur fait lecture de l'arrêté municipal interdisant la circulation des engins agricoles dans cette rue.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 21h00.

Le Maire,

Patrick GUEN

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Guén". To the right of the signature is an official blue circular stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE PLOUGOULET" around the top edge, a central emblem featuring a coat of arms with a castle and a tree, and the number "29250" at the bottom. There are two small stars on either side of the number.

LISTE DES DELIBERATIONS

- D. n°2015.06.01 Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2015
- D. n°2015.06.02 Création d'un poste d'Agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles
- D. n°2015.06.03 Projet de boulo-drome : demande de fonds de concours auprès de la CCPL
- D. n°2015.06.04 Renouvellement de la ligne de trésorerie
- D. n°2015.06.05 Attribution des subventions aux associations
- D. n°2015.06.06 Répartition du produit des amendes de police : validation du projet d'aménagement
- D. n°2015.06.07 Projet de règlement hygiène et sécurité au travail
- D. n°2015.06.08 Régularisation cadastrale
- D. n°2015.06.09 Modification du règlement de la garderie périscolaire
- D. n°2015.06.10 Dénomination de lieu-dit : Toul an Ouch
- D. n°2015.06.11 Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) : rapport sur le schéma de mutualisation

Décisions du Maire en vertu de sa délégation.